

# 1 Le système éducatif



1.1	Principales filières de formations	16
1.2	Évolution de la population scolaire et de l'enseignement supérieur	18
1.3	Population scolaire par département et académie en 2006-2007	20
1.4	Population scolaire et universitaire par âge	22
1.5	Où se trouvaient les jeunes à 14, 15, 16 et 17 ans en 2006-2007 ?	24
1.6	La scolarisation des élèves handicapés	26
1.7	La scolarisation des nouveaux arrivants non francophones en 2007-2008	28
1.8	Éducation nationale : les personnels des secteurs public et privé sous contrat	30
1.9	Les structures de formation initiale de la Base centrale des établissements	32

# 1 Le système éducatif

## Présentation

Le système éducatif sous tutelle des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche comprend trois niveaux partagés en cycles :

- le premier degré correspond aux enseignements pré-élémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles préélémentaires et élémentaires. Ces enseignements se déroulent en trois cycles : apprentissages premiers, apprentissages fondamentaux, approfondissements. L'enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH) dans le premier degré est en partie sous tutelle du ministère en charge de la Santé ;
- le second degré (enseignement secondaire) est dispensé dans les collèges (premier cycle) – de la sixième à la troisième – et les lycées (second cycle général et technologique, dans les lycées du même nom ; et second cycle professionnel dans les lycées professionnels). Depuis 1995-1996, la sixième constitue le cycle d'observation et d'adaptation, la cinquième et la quatrième le cycle central, et la troisième le cycle d'orientation.

Les enseignements adaptés du second degré accueillent en partie les élèves issus de l'enseignement spécialisé du premier degré ;

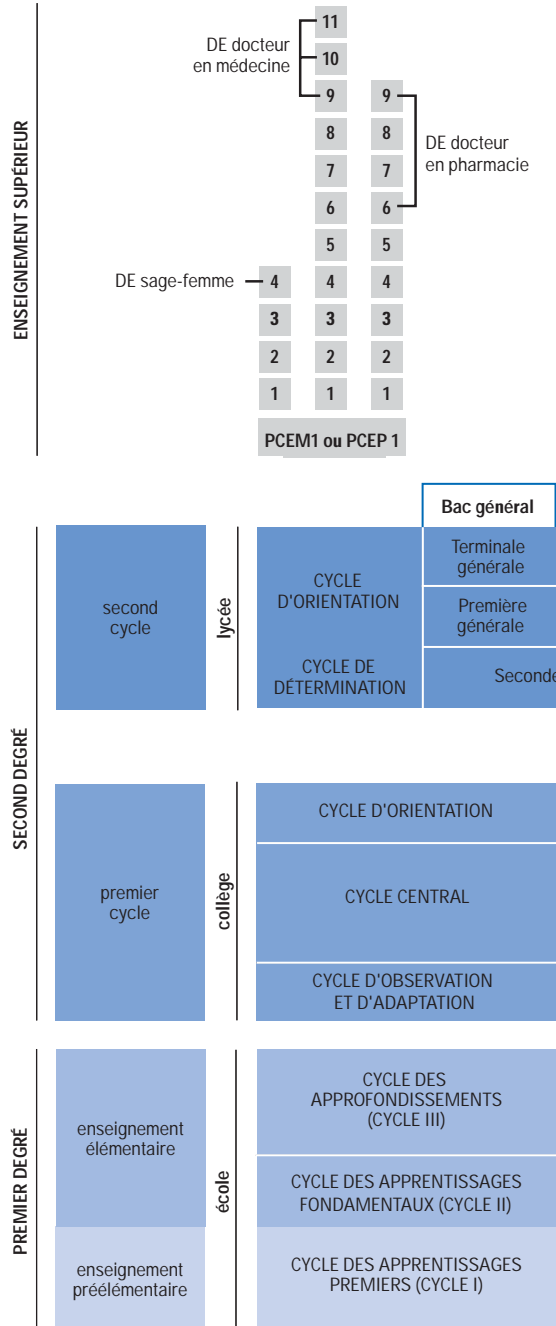
- l'enseignement post-secondaire ou supérieur, dispensé dans les lycées (sections de techniciens supérieurs [STS], classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), les grandes écoles, des écoles et instituts spécialisés, et dans les universités.

Depuis la rentrée 2005, les universités offrent les nouvelles formations Licence – Master – Doctorat (LMD). Le cursus Licence correspond aux trois premières années d'études universitaires ; le cursus Master (deux ans) oriente les étudiants vers une option professionnelle (master professionnel) ou de recherche (master recherche) ; enfin, le cursus Doctorat (trois ans), à vocation recherche, aboutit à une thèse de doctorat.

Quant à l'apprentissage, il permet désormais, après la troisième, d'accéder à toutes les formations.

La scolarité en France est obligatoire à partir de l'âge de six ans, et jusqu'à seize ans. La notion d'"âge théorique" utilisée dans certains cas fait référence à un cursus scolaire effectué sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.

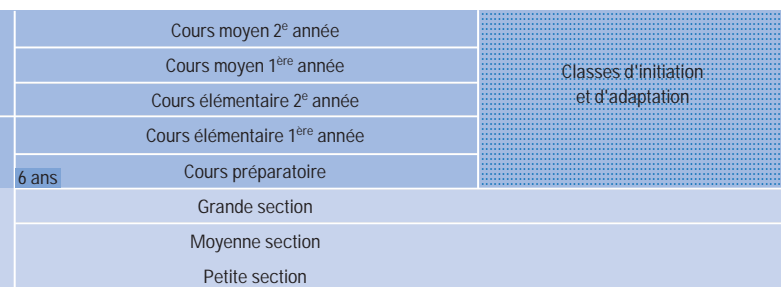
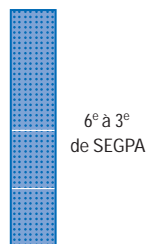
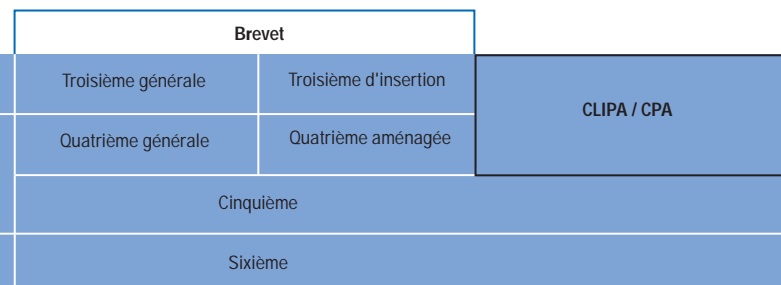
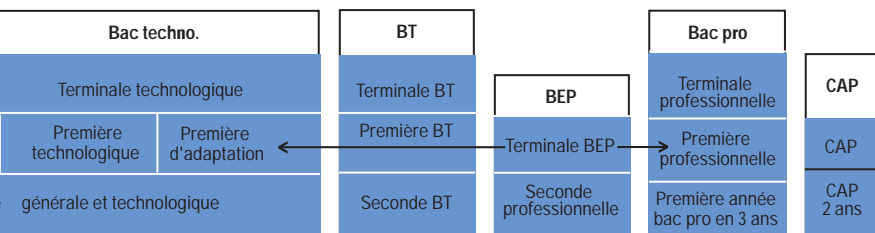
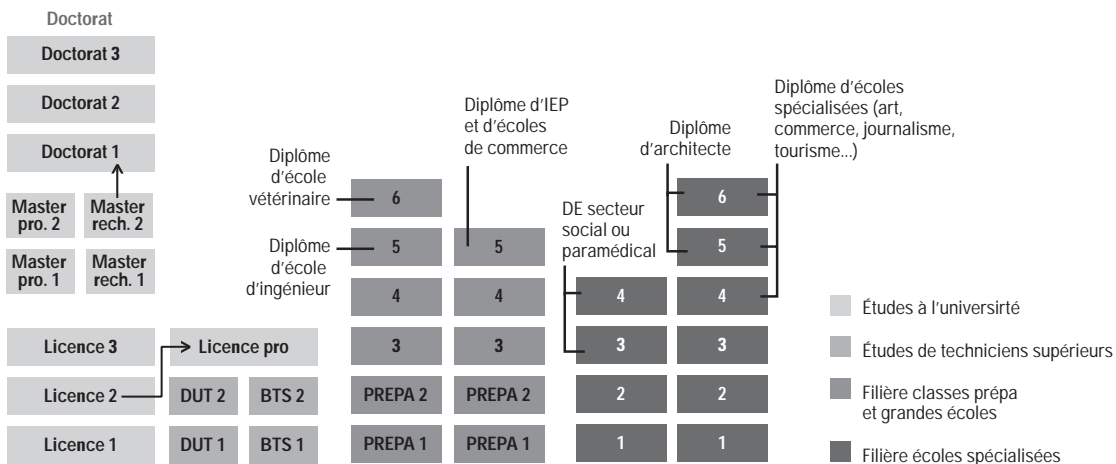
Remarque – Ensemble du supérieur : source ONISEP.



enseignement professionnel et technologique

enseignements adaptés, ASH (voir en 3.7 et 4.19)

## Principales filières de formations



**Brevet** examen terminal

formations suivies par des personnes considérées comme étant dans la vie active

passage d'une formation à une autre

## Présentation

En 2007-2008 en France métropolitaine et dans les DOM, l'ensemble du secteur éducatif public et privé compte 14,9 millions d'élèves et d'étudiants. Après une baisse de 47 000 élèves et étudiants en 2006, on assiste à une nouvelle diminution de 49 800 jeunes scolarisés, soit - 0,3 % à la rentrée 2007-2008. Mais les évolutions sont différentes selon les niveaux de formation et les lieux.

Les effectifs sont stables dans le premier degré. Mais les évolutions sont contrastées entre l'élémentaire et le préélémentaire. Le premier, en hausse depuis quatre ans, connaît encore une augmentation mais moins importante que l'an dernier (de 0,8 %, soit 30 400 élèves) après + 1,4 % en 2006. Dans le préélémentaire on assiste pour la deuxième année depuis 1998 à une diminution des effectifs (- 1,1 % après - 1,3 % en 2006), soit 27 400 élèves en moins. Comme les années précédentes, les raisons de ces évolutions sont essentiellement liées à la démographie : la génération qui sort de l'école préélémentaire (enfants nés en 2001) est de taille supérieure à celles qui y entrent (enfants nés en 2004 et 2005).

Dans le second degré, l'effectif des établissements privés et publics du ministère de l'Éducation nationale diminue de 46 700 élèves (- 0,9 %). Les effectifs du premier cycle sont en baisse depuis la rentrée 1995 du fait de l'entrée en collège de générations moins nombreuses que celles qui en sortent, mais depuis 2006 les diminutions deviennent moins fortes (- 0,5 % en 2007, soit 16 600 élèves) puisque les générations qui entrent désormais au collège sont plus nombreuses que celles qui les précèdent, tout en étant encore moins nombreuses que celles qui en sortent. Les effectifs d'élèves en SEGPA enregistrent encore une diminution (- 2,5 % soit 2 600 élèves). Le second cycle général et technologique poursuit sa baisse commencée en 2005 : - 1,4 %, soit 21 200 élèves. Le second cycle professionnel, qui avait connu un retournement de tendance en 2006 après quatre années de hausse, perd de nouveau des élèves, 6 300 soit - 0,9 % par rapport à 2006. La progression soutenue du CAP en deux ans et le développement du baccalauréat professionnel en trois ans ne parviennent pas à compenser la diminution des formations aux BEP.

Les effectifs des établissements relevant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche baissent de 1 %.

Le nombre d'apprentis augmente, confirmant les hausses des années précédentes, surtout dans l'enseignement supérieur qui représente désormais près de 20 % du total de l'apprentissage contre moins de 10 % il y a dix ans.

Les effectifs d'étudiants sont en baisse de 1,2 %, soit 25 600 étudiants. Après cinq années de hausse de 2000 à 2005, on assiste ainsi depuis deux ans à des diminutions dans l'enseignement supérieur. Mais les évolutions sont contrastées suivant les filières. Ainsi les effectifs diminuent de 38 300 étudiants (- 3 %) dans les universités hors IUT et écoles d'ingénieurs. Par contre, les effectifs des IUT, CPGE, STS et des écoles de commerce et de gestion croissent et ceux des écoles d'ingénieurs se stabilisent.

## Définitions

### ■ Population scolaire et de l'enseignement supérieur.

Ensemble des élèves des premier et second degrés, des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans les secteurs public et privé en France métropolitaine et DOM. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche sont comptabilisés. Il est à remarquer qu'en ce qui concerne les étudiants, ce sont les inscriptions qui sont comptées.

■ **Classes d'initiation (CLIN).** Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves non francophones.

■ **Classes d'adaptation (CLAD).** Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire.

■ **Classes d'intégration scolaire (CLIS).** Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap (circulaire du 18 novembre 1991).

■ **Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés (ASH).** Regroupe les effectifs scolarisés en CLIN, CLAD et CLIS.

■ **CPA, CLIPA.** Classes préparatoires à l'apprentissage, classes d'initiation préprofessionnelle par alternance.

■ **CP, CM2.** Cours préparatoire, cours moyen deuxième année.

■ **SEGPA.** Sections d'enseignement général et professionnel adapté. Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Les enfants relevant du handicap "déficience intellectuelle légère" font l'objet de la politique d'intégration scolaire.

■ **CPGE, STS.** Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **IUT.** Instituts universitaires de technologie, sections de techniciens supérieurs.

## → Pour en savoir plus

Sources : Sources des chapitres correspondants pour chaque niveau dans la présente édition et dans les éditions précédentes (1984 à 2008) de Repères et références statistiques. Base centrale de pilotage (BCP).

## [1] Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis (milliers) (France métropolitaine+ DOM, Public + Privé)

	1980	1990	2000	2004	2005	2006	2007
	1981	1991	2001	2005	2006	2007	2008
<b>Premier degré (1)</b>							
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 609,5	2 612,0	2 578,4	2 551,1
CP-CM2	4 810,0	4 218,0	3 953,0	3 924,6	3 962,0	4 016,9	4 047,3
ASH	129,8	91,2	58,7	51,4	50,5	48,7	46,8
<b>Total premier degré</b>	<b>7 396,3</b>	<b>6 953,4</b>	<b>6 552,0</b>	<b>6 585,5</b>	<b>6 624,6</b>	<b>6 644,1</b>	<b>6 645,1</b>
<b>Second degré (2)</b>							
Premier cycle	3 261,9	3 253,5	3 290,9	3 194,3	3 139,0	3 100,6	3 084,0
Second cycle professionnel (3)	807,9	750,0	705,4	719,3	724,0	719,7	713,4
Second cycle général et technologique	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 515,5	1 512,9	1 491,2	1 470,0
Enseignement adapté du second degré (SEGPA)	114,9	114,6	116,6	111,2	109,5	106,6	104,0
<b>Total second degré Éducation nationale</b>	<b>5 309,2</b>	<b>5 725,8</b>	<b>5 614,4</b>	<b>5 540,3</b>	<b>5 485,4</b>	<b>5 418,0</b>	<b>5 371,4</b>
<b>Second degré Agriculture (4)</b>	<b>117,1</b>	<b>116,2</b>	<b>151,3</b>	<b>152,5</b>	<b>154,9</b>	<b>155,0</b>	<b>153,5</b>
<b>Centres de formation des apprentis</b>	<b>244,1</b>	<b>226,9</b>	<b>376,1</b>	<b>378,8</b>	<b>395,6</b>	<b>417,7</b>	<b>440,8</b>
dont apprentis de l'enseignement secondaire	225,4	219,0	314,7	305,9	315,2	327,3	339,0
dont apprentis de l'enseignement supérieur	0,0	1,3	51,2	63,1	70,6	80,5	92,0
dont CPA et CLIPA (5)	18,7	6,6	10,2	9,8	9,7	9,9	9,7
<b>Spécial Santé "scolarisés" (10)</b>	<b>96,2</b>	<b>88,2</b>	<b>81,4</b>	<b>77,1</b>	<b>76,3</b>	<b>77,0</b>	<b>77,0</b>
<b>Enseignement supérieur</b>							
CPGE et prépas intégrées	42,9	68,4	73,8	76,5	77,8	79,3	81,9
STS	67,9	199,3	238,9	230,3	230,4	228,3	230,9
IUT	53,7	74,3	119,2	112,4	112,6	113,8	116,2
Universités (sans IUT ni formations d'ingénieurs)	796,1	1 075,1	1 254,3	1 286,4	1 283,5	1 259,4	1 221,1
Écoles d'ingénieurs (6)	40,0	57,7	96,5	107,2	108,1	108,8	108,8
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente	15,8	46,1	63,4	83,2	88,4	87,3	95,8
Écoles paramédicales et sociales (7)	91,7	74,4	93,4	124,2	131,7	131,1	131,1
Autres établissements d'ens. supérieur (8)	76,0	128,5	232,4	263,7	265,1	260,3	253,8
dont formations d'ingénieurs en INP et UT		6,8	11,7	14,0	14,4	14,6	11,4
<b>Total enseignement supérieur (9)</b>	<b>1 184,1</b>	<b>1 717,1</b>	<b>2 160,3</b>	<b>2 269,8</b>	<b>2 283,3</b>	<b>2 253,8</b>	<b>2 228,2</b>
<b>Total général</b>	<b>14 346,9</b>	<b>14 827,5</b>	<b>14 935,4</b>	<b>15 004,0</b>	<b>15 020,1</b>	<b>14 965,7</b>	<b>14 915,9</b>

(1) À partir de 2000 : estimations pour l'ensemble du premier degré.

(2) Les effectifs des EREA sont répartis selon la formation suivie par les élèves.

(3) Y compris préparations diverses et formations complémentaires de niveaux V et IV.

(4) Hors doubles comptes avec le ministère de l'Éducation nationale.

(5) Les apprentis juniors et CPA des collèges sont compris dans le premier cycle du second degré.

(6) Y compris les NFI (nouvelles formations d'ingénieurs, maintenant : FIP).

(7) Données provisoires en 2007-2008 pour les formations paramédicales et sociales, données de 2006-2007 en 2007-2008, estimation pour les données de la santé en 2001-2002.

(8) Groupe non homogène (écoles vétérinaires, EHESS, autres écoles dépendant d'autres ministères, INP, UT (universités de technologie), ... Y compris les effectifs des IUFM à partir de 1991-1992.

(9) Sans double compte des formations d'ingénieurs en UT et INP.

(10) Données 2006-2007 en 2007-2008.

# 1 Le système éducatif

## Présentation

En 2006-2007, les effectifs de la population scolarisée ont globalement diminué, passant de 23,8 % à 23,5 % de la population totale. Cette baisse s'observe dans l'ensemble des académies. Ainsi, les différences observées depuis plusieurs années entre académies et entre départements persistent. En effet, le rapport entre population scolaire et population totale varie, en France métropolitaine, d'environ 19 % dans les académies de Limoges et de Corse à 29 % dans celle de Paris. Les résultats sont également contrastés dans les académies selon les départements. Ainsi, dans l'académie de Toulouse, le rapport est de 27 % en Haute-Garonne contre 18 % dans le Lot et l'Ariège. Au plan national, c'est le département de la Creuse qui affiche le rapport le plus faible avec seulement 16 % de la population scolarisée.

Dans les départements d'outre-mer, la part de la population scolarisée est nettement au-dessus de la moyenne nationale, ce qui est le signe de l'importance des jeunes dans la population totale de ces départements.

## Définitions

■ **Population scolarisée.** Comprend les élèves en formation initiale dans les établissements sous tutelle de l'Éducation nationale, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (Agriculture et Pêche ; Travail, Relations sociales, Famille et Solidarité ; etc.). Pour l'ensemble du premier degré, il s'agit d'une estimation.

■ **Population.** Les effectifs d'habitants ont été estimés par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir des résultats du recensement de 2006.

## → Pour en savoir plus

Sources : DEPP, ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.  
Statistiques communiquées par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche et par le ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité.  
INSEE pour les effectifs de population.

## [1] Population scolaire et du supérieur et population totale par département et académie en 2006-2007 (Public + Privé)

Départements et académies	Effectifs scolarisés	Effectif d'habitants	Taux	Départements et académies	Effectifs scolarisés	Effectifs d'habitants	Taux
04 Alpes-de-Haute-Provence	30 815	156 275	19,7	54 Meurthe-et-Moselle	186 464	725 462	25,7
05 Hautes-Alpes	26 850	134 470	20,0	55 Meuse	39 460	192 465	20,5
13 Bouches-du-Rhône	474 020	1 928 222	24,6	57 Moselle	223 802	1 041 618	21,5
84 Vaucluse	124 770	537 439	23,2	88 Vosges	80 015	383 245	20,9
<b>Aix-Marseille</b>	<b>656 455</b>	<b>2 756 406</b>	<b>23,8</b>	<b>Nancy-Metz</b>	<b>529 741</b>	<b>2 342 790</b>	<b>22,6</b>
02 Aisne	118 744	536 922	22,1	44 Loire-Atlantique	309 462	1 231 034	25,1
60 Oise	179 197	793 915	22,6	49 Maine-et-Loire	197 277	763 158	25,9
80 Somme	140 410	559 846	25,1	53 Mayenne	66 501	301 431	22,1
<b>Amiens</b>	<b>438 351</b>	<b>1 890 683</b>	<b>23,2</b>	72 Sarthe	124 274	558 647	22,2
25 Doubs	128 918	518 028	24,9	85 Vendée	126 248	600 090	21,0
39 Jura	54 113	255 865	21,1	<b>Nantes</b>	<b>823 762</b>	<b>3 454 360</b>	<b>23,8</b>
70 Haute-Saône	47 822	235 833	20,3	06 Alpes-Maritimes	230 674	1 076 828	21,4
90 Territoire de Belfort	33 486	140 395	23,9	83 Var	198 789	982 456	20,2
<b>Besançon</b>	<b>264 339</b>	<b>1 150 121</b>	<b>23,0</b>	<b>Nice</b>	<b>429 463</b>	<b>2 059 284</b>	<b>20,9</b>
24 Dordogne	68 991	403 898	17,1	18 Cher	58 047	314 943	18,4
33 Gironde	337 758	1 399 844	24,1	28 Eure-et-Loir	87 801	420 812	20,9
40 Landes	66 318	363 366	18,3	36 Indre	41 579	231 907	17,9
47 Lot-et-Garonne	61 612	320 602	19,2	37 Indre-et-Loire	140 117	573 830	24,4
64 Pyrénées-Atlantiques	134 930	634 457	21,3	41 Loir-et-Cher	63 892	323 335	19,8
<b>Bordeaux</b>	<b>669 609</b>	<b>3 122 167</b>	<b>21,4</b>	45 Loiret	149 107	649 011	23,0
14 Calvados	165 874	668 878	24,8	<b>Orléans-Tours</b>	<b>540 543</b>	<b>2 513 838</b>	<b>21,5</b>
50 Manche	101 977	490 144	20,8	75 Ville de Paris	641 597	2 178 135	29,5
61 Orne	60 404	293 015	20,6	<b>Paris</b>	<b>641 597</b>	<b>2 178 135</b>	<b>29,5</b>
<b>Caen</b>	<b>328 255</b>	<b>1 452 037</b>	<b>22,6</b>	16 Charente	65 723	344 791	19,1
03 Allier	62 746	340 861	18,4	17 Charente-Maritime	118 260	600 199	19,7
15 Cantal	25 654	150 338	17,1	79 Deux-Sèvres	71 121	354 512	20,1
43 Haute-Loire	45 424	218 828	20,8	86 Vienne	105 199	422 077	24,9
63 Puy-de-Dôme	143 496	625 339	22,9	<b>Poitiers</b>	<b>360 303</b>	<b>1 721 759</b>	<b>20,9</b>
<b>Clermont-Ferrand</b>	<b>277 320</b>	<b>1 335 366</b>	<b>20,8</b>	08 Ardennes	61 338	285 810	21,5
2A Corse-du-Sud	23 640	130 276	18,1	10 Aube	65 226	300 689	21,7
2B Haute-Corse	29 397	151 038	19,5	51 Marne	140 171	567 048	24,7
<b>Corse</b>	<b>53 037</b>	<b>281 314</b>	<b>18,9</b>	52 Haute-Marne	38 200	185 517	20,6
77 Seine-et-Marne	312 473	1 276 750	24,5	<b>Reims</b>	<b>304 935</b>	<b>1 339 064</b>	<b>22,8</b>
93 Seine-Saint-Denis	374 734	1 507 456	24,9	29 Côtes-d'Armor	119 157	573 001	20,8
94 Val-de-Marne	295 759	1 305 837	22,6	22 Finistère	200 651	882 637	22,7
<b>Créteil</b>	<b>982 966</b>	<b>4 090 043</b>	<b>24,0</b>	35 Ille-et-Vilaine	256 978	948 595	27,1
21 Côte-d'Or	132 020	514 995	25,6	56 Morbihan	153 809	699 620	22,0
58 Nièvre	41 081	220 854	18,6	<b>Rennes</b>	<b>730 595</b>	<b>3 103 853</b>	<b>23,5</b>
71 Saône-et-Loire	106 009	545 812	19,4	27 Eure	123 256	568 759	21,7
89 Yonne	65 844	343 736	19,2	76 Seine-Maritime	306 003	1 246 918	24,5
<b>Dijon</b>	<b>344 954</b>	<b>1 625 397</b>	<b>21,2</b>	<b>Rouen</b>	<b>429 259</b>	<b>1 815 677</b>	<b>23,6</b>
07 Ardèche	61 232	306 317	20,0	67 Bas-Rhin	295 917	1 083 850	24,0
26 Drôme	103 637	470 375	22,0	68 Haut-Rhin	156 923	744 577	21,1
38 Isère	297 376	1 183 035	25,1	<b>Strasbourg</b>	<b>416 840</b>	<b>1 828 427</b>	<b>22,8</b>
73 Savoie	90 429	407 451	22,2	09 Ariège	26 682	148 216	18,0
74 Haute-Savoie	154 102	701 387	22,0	12 Aveyron	50 771	272 154	18,7
<b>Grenoble</b>	<b>706 776</b>	<b>3 068 565</b>	<b>23,0</b>	31 Haute-Garonne	316 265	1 185 937	26,7
59 Nord	695 733	2 589 177	26,9	32 Gers	33 219	180 581	18,4
62 Pas-de-Calais	345 352	1 462 844	23,6	46 Lot	30 086	169 334	17,8
<b>Lille</b>	<b>1 041 085</b>	<b>4 052 021</b>	<b>25,7</b>	65 Hautes-Pyrénées	44 705	231 394	19,3
19 Corrèze	43 535	237 771	18,3	81 Tarn	72 871	367 766	19,8
23 Creuse	19 759	121 998	16,2	82 Tarn-et-Garonne	45 157	225 114	20,1
87 Haute-Vienne	77 865	366 314	21,3	<b>Toulouse</b>	<b>619 756</b>	<b>2 780 496</b>	<b>22,3</b>
<b>Limoges</b>	<b>141 159</b>	<b>726 083</b>	<b>19,4</b>	78 Yvelines	332 382	1 404 137	23,7
01 Ain	122 577	571 929	21,4	91 Essonne	290 412	1 201 384	24,2
42 Loire	171 185	733 777	23,3	92 Hauts-de-Seine	365 111	1 547 964	23,6
69 Rhône	466 556	1 680 818	27,8	95 Val-d'Oise	288 844	1 160 852	24,9
<b>Lyon</b>	<b>760 318</b>	<b>2 986 524</b>	<b>25,5</b>	<b>Versailles</b>	<b>1 276 749</b>	<b>5 314 337</b>	<b>24,0</b>
11 Aude	65 963	343 175	19,2	<b>France métro.</b>	<b>14 340 217</b>	<b>61 537 036</b>	<b>23,3</b>
30 Gard	145 250	693 034	21,0	971 Guadeloupe	125 280	450 212	27,8
34 Hérault	253 614	1 004 776	25,2	973 Guyane	70 018	206 592	33,9
48 Lozère	15 990	78 049	20,5	972 Martinique	107 451	402 113	26,7
66 Pyrénées-Orientales	91 233	429 435	21,2	974 La Réunion	246 789	796 223	31,0
<b>Montpellier</b>	<b>572 050</b>	<b>2 548 469</b>	<b>22,4</b>	<b>France métro. + DOM</b>	<b>14 889 755</b>	<b>63 392 176</b>	<b>23,5</b>

# 1 Le système éducatif

## Présentation

Pendant l'année scolaire 2006-2007, 14 294 000 jeunes sont scolarisés en France métropolitaine et les élèves et étudiants représentent 23,2 % de la population totale.

Les plus jeunes restent fortement scolarisés avant l'âge de la scolarité obligatoire avec une moyenne de 81 % des enfants de 2 à 5 ans scolarisés. Ensuite, et jusqu'à 14 ans, la totalité des jeunes sont scolarisés, même si leur répartition entre premier et second degrés continue de varier. En effet, le rajeunissement de l'âge d'entrée au collège se poursuit avec un léger progrès du taux de scolarisation dans le second degré à 10 ans.

La durée de scolarisation dans l'enseignement secondaire des jeunes de 16 à 20 ans continue de baisser. Dans la filière générale et technologique, la diminution des redoublements se poursuit, en particulier en terminale, du fait des bons résultats au baccalauréat. Les effectifs du second cycle professionnel baissent pour la première fois depuis 2002, la progression du CAP et du baccalauréat professionnel en trois ans ne suffisant pas à compenser la baisse de scolarisation en BEP. On assiste dans le même temps à une hausse de scolarisation des 17-19 ans dans les formations du supérieur.

Entre 20 et 24 ans, les taux de scolarisation baissent fortement, reflétant à la fois une plus grande orientation de ces générations vers des filières professionnelles et la diminution du nombre d'étudiants étrangers, dont l'augmentation constante depuis 2000 expliquait les trois quarts des hausses d'effectifs dans le supérieur. Cette baisse concerne particulièrement les disciplines générales universitaires, les STS et les écoles de commerce et de gestion. Elle est également accentuée par la suppression de doubles comptes sur les apprentis dans le supérieur, qui gonflaient artificiellement les taux de scolarisation à ces âges. Pour les jeunes de 25 à 27 ans, la baisse de la scolarisation dans le supérieur s'explique par les choix plus fréquents, faits au milieu des années 90 en faveur d'un enseignement professionnel et des études plus courtes.

En revanche, l'apprentissage dans le supérieur continue de se développer à tous les âges.

Au final, l'espérance de scolarisation diminue dans l'ensemble des formations, après une période de légère progression depuis 2001.

## Définitions

■ **Population scolarisée.** Comprend les élèves en formation initiale dans les établissements sous tutelle de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et la Recherche, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (Agriculture et Pêche ; Travail, Relations sociales, Famille et Solidarité ; etc.). Contrairement à d'autres chapitres, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et une partie de la formation continue. C'est pourquoi le total est inférieur au total du chapitre 1.3. Par ailleurs, les effectifs du primaire sont souvent surestimés et ont donc fait l'objet d'un redressement afin de ne pas avoir des taux de scolarisation supérieurs à 100 %.

■ **Population.** Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir des résultats du recensement de 2006.

■ **Âge.** L'âge d'un élève ou d'un étudiant est celui atteint au 1<sup>er</sup> janvier inclus dans l'année scolaire considérée.

■ **Premier degré.** Enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale (MEN).

■ **Enseignement spécialisé hors MEN.** Il s'agit d'un enseignement dispensé dans des établissements ne dépendant pas du MEN à des élèves en grande difficulté, enseignement que l'on ne peut classer ni dans le premier, ni dans le second degré.

■ **Second degré.** Collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels et enseignements adaptés du ministère de l'Éducation nationale.

■ **Autres formations du second degré.** Second degré agricole, enseignement spécial de la Santé, formations sociales et de la Santé de niveaux V et IV.

■ **Apprentis.** Tous niveaux, y compris classes préparatoires à l'apprentissage (CPA) de centres de formation d'apprentis (CFA), apprentissage dans le supérieur et apprentissage agricole.

■ **Enseignement supérieur.** Les établissements universitaires, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les sections de techniciens supérieurs (STS) et les autres établissements d'enseignement post-baccalauréat.

## → Pour en savoir plus

### Publications

– Note d'Information, 04.12.

Sources : DEPP, ministère de l'Éducation nationale pour les effectifs scolaires.  
INSEE pour la population par âge.



# Population scolaire et universitaire par âge

## [1] Population scolaire et universitaire en 2006-2007 par âge et taux de scolarisation (France métropolitaine, Public + Privé)

Effectifs de population				Taux de scolarisation (1)						
Année de naissance	Âge	Population totale	Population scolarisée	Ensemble des formations	1 <sup>er</sup> degré MEN y compris spécialisé	Ens. spécial hors MEN (3)	2 <sup>nd</sup> degré y compris adapté	Autres formations du 2 <sup>nd</sup> degré	Apprentis	Ens. supérieur
2005-2006	0-1 an	1 566 495	-							
2004	2 ans	765 732	178 349	23,3% (-1,8)	23,3% (-1,8)					
2003	3 ans	762 375	762 375	100%	100%					
2002	4 ans	763 724	763 724	100%	100%					
2001	5 ans	775 976	775 976	100%	100%					
2000	6 ans	783 467	783 467	100%	99,6%	0,4%				
1999	7 ans	757 634	757 634	100%	99,7%	0,3%				
1998	8 ans	737 413	737 413	100%	99,5%	0,5%				
1997	9 ans	726 005	726 005	100%	99,3%	0,6%	0,1%			
1996	10 ans	737 899	737 899	100%	95,9% (-0,1)	0,7%	3,4% (+0,1)			
1995	11 ans	729 794	729 794	100%	19,7% (-1,5)	0,7%	79,5% (+1,5)			
1994	12 ans	717 395	717 395	100%	1,2% (-0,1)	0,9%	97,9% (+0,1)			
1993	13 ans	715 048	715 048	100% (+0,1)	0,1%	1%	98,7% (+0,1)	0,2%		
1992	14 ans	751 664	749 120	99,7% (+0,2)		0,9%	97%	1,6% (+0,1)	0,2%	
1991	15 ans	768 735	761 255	99% (+1,7)		0,9%	91,6%	3,9% (+0,1)	2,6% (+1,6)	
1990	16 ans	778 219	742 676	95,4% (-1,2)		0,9%	81,9% (-0,2)	4,5% (+0,1)	8,1% (-1)	
1989	17 ans	786 892	719 181	91,4% (-0,8)		0,8%	74,2% (-1)	4,2% (-0,1)	9,8% (+0,2)	2,4% (+0,1)
1988	18 ans	791 064	625 058	79% (-0,3)		0,6%	38,3% (-1,2)	3%	8,3% (+0,3)	28,7% (+0,6)
1987	19 ans	791 468	516 154	65,2% (-0,5)		0,4%	16,6% (-1,1)	1,7%	6,8% (+0,4)	39,6% (+0,3)
1986	20 ans	799 822	412 896	51,6% (-1,3)		0,2%	5,2% (-0,5)	0,8%	5,4% (+0,4)	40% (-1,2)
1985	21 ans	786 473	320 455	40,7% (-1)			1,4% (-0,1)	0,5%	4% (+0,4)	34,9% (-1,3)
1984	22 ans	780 151	250 855	32,2% (-1,8)			0,4%	0,4%	2,8% (+0,2)	28,5% (-2)
1983	23 ans	765 212	181 689	23,7% (-0,5)			0,2%	0,2% (-0,1)	1,8% (+0,2)	21,4% (-0,6)
1982	24 ans	812 173	127 887	15,7% (-0,5)					1,1% (+0,1)	14,6% (-0,6)
1981	25 ans	823 105	84 807	10,3% (-1)					0,7% (-0,2)	9,5% (-0,8)
1980	26 ans	822 547	61 506	7,5% (-0,6)					0,3% (+0,3)	7,2% (-0,8)
1979	27 ans	778 035	43 237	5,6% (-0,4)						5,5% (-0,5)
1978	28 ans	754 989	33 798	4,5% (-0,2)						4,5% (-0,2)
1977	29 ans	761 867	27 843	3,7% (-0,1)						3,6% (-0,1)
1976 et avant	30 et plus	38 445 663	184 203	0,5%						0,5%
<b>Total</b>		<b>61 537 036</b>	<b>14 294 117 (2)</b>	<b>23,2%</b>	<b>6 373 137</b>	<b>75 012</b>	<b>5 187 798</b>	<b>163 316</b>	<b>410 438</b>	<b>2 084 416</b>

(1) Après chaque taux est indiquée entre parenthèses la variation en points par rapport à la rentrée 2005. Exemple : à 20 ans, 51,6 % des jeunes sont scolarisés, soit 1,3 point de moins qu'à la rentrée 2005.

(2) L'effectif de 14 294 117 jeunes scolarisés est supérieur à la somme des effectifs de la colonne. En effet, pour certaines tranches d'âge, une surestimation des effectifs scolarisés dans le primaire est apparue au regard de la population totale du même âge estimée à partir du recensement. Nous avons donc dû ramener l'effectif scolarisé à celui de la population totale afin de ne pas avoir un taux de scolarisation supérieur à 100 %. Par ailleurs, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et une partie de la formation continue, la population scolarisée est donc moins importante que celle présentée dans d'autres chapitres.

(3) Données 2005-2006.

## [2] Évolution de l'espérance de scolarisation de 15 à 29 ans (France métropolitaine)

En années	1985	1990	1995	2000	2005	2006
	1986	1991	1996	2001	2006	2007
<b>Ensemble des formations</b>	4,71	5,61	6,45	6,34	6,34	6,26
Filles	4,82	5,74	6,65	6,52	6,58	6,50
Garçons	4,60	5,48	6,27	6,16	6,11	6,02
<b>Dans le secondaire</b>	3,38	3,90	4,04	3,87	3,78	3,75
Filles	3,40	3,89	3,95	3,81	3,72	3,70
Garçons	3,36	3,92	4,13	3,92	3,83	3,80
<b>Dans le supérieur</b>	1,33	1,70	2,41	2,47	2,57	2,51
Filles	1,42	1,86	2,70	2,71	2,86	2,80
Garçons	1,23	1,56	2,14	2,24	2,28	2,22

Lecture - L'espérance de scolarisation de 15 à 29 ans est la somme des taux de scolarisation par âge. Elle représente la durée d'études d'une génération qui connaîtrait tout au long de sa vie scolaire les taux de scolarisation observés une année.

# 1 Le système éducatif

## Présentation

En 2006-2007 en France métropolitaine, la répartition des jeunes de 14, 15, 16 et 17 ans dans le système éducatif national montre une nette différence entre les filles et les garçons, les premières se montrant plus précoces et s'orientant plus souvent vers les filières générales et technologiques.

À 14 ans, près de 63 % des jeunes se trouvent au collège en classe de troisième contre 53 % en 1996. Les étapes du premier cycle du secondaire sont donc plus rapidement franchies pour les générations les plus jeunes. Toutefois, ces progrès ne remettent pas en cause la différence entre les sexes : les filles sont beaucoup plus fréquemment en troisième que les garçons, dont 30 % sont encore en quatrième à cet âge. Les garçons suivent également plus fréquemment un enseignement adapté.

À 15 ans, l'écart entre filles et garçons se creuse encore, puisque plus de la moitié des filles sont déjà en seconde contre seulement 40 % des garçons. Ceux-ci sont donc encore massivement au collège ou en enseignement adapté.

À partir de 16 ans, la différence entre garçons et filles se manifeste également au travers de l'orientation choisie : un enseignement général ou technologique pour les filles et un enseignement professionnel en lycée professionnel ou en apprentissage pour les garçons. C'est en apprentissage que l'écart est le plus important puisque les garçons y sont trois fois plus scolarisés que les filles.

À 17 ans, un nombre significatif de jeunes n'est plus scolarisé, du moins dans les structures d'enseignement recensées, et les garçons sont plus fréquemment dans ce cas que les filles.

## Définitions

■ **Le champ couvert.** Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements spécialisé et adapté), des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans le secteur public et le secteur privé sous contrat et hors contrat en France métropolitaine. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche ou d'autres ministères sont comptabilisés.

■ **Population à 14, 15, 16 et 17 ans.** Elle comprend tous les enfants et les jeunes ayant 14, 15, 16 ou 17 ans révolus au 1<sup>er</sup> janvier 2007 en France métropolitaine. Cette population a été évaluée à partir du recensement de 2006.

■ **Prof. court sco.** Enseignement professionnel court dispensé dans les lycées professionnels (LP) ou polyvalents de l'Éducation nationale ou de l'Agriculture (LPA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou CAPA, BEP ou BEPA et mentions complémentaires de ce niveau. Sont incluses également les formations paramédicales et sociales de niveau V.

■ **Prof. court appr.** Enseignement professionnel court dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou CAPA, BEP ou BEPA et mentions complémentaires de ce niveau.

■ **Prof. long sco.** Enseignement professionnel long dispensé dans les lycées professionnels (LP) ou polyvalents de l'Éducation nationale ou de l'Agriculture (LPA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel. Sont incluses également diverses formations professionnelles post-secondaires de niveau IV.

■ **Prof. long appr.** Enseignement professionnel long dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel et au brevet professionnel.

■ **Post-bac.** Enseignements post-baccalauréat des classes supérieures de lycées ou du premier cycle des universités ou encore des diverses écoles enseignant au même niveau.

## → Pour en savoir plus

Sources : DEPP, ministère de l'Éducation nationale pour les effectifs scolaires.  
INSEE pour la population par âge.

# Où se trouvaient les jeunes à 14, 15, 16 et 17 ans en 2006-2007 ? 1.5

## [1] Répartition des jeunes de 14 à 17 ans par niveau de scolarisation et par sexe en 2006-2007 (France métropolitaine, Public + Privé)

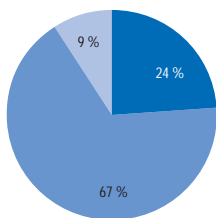
En milliers	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Enseignements adaptés	12 510	21 007	33 517	12 717	20 979	33 696	3 686	5 912	9 598	2 941	4 669	7 610
6 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup>	7 847	12 617	20 464	664	811	1 475	223	251	474	61	83	144
4 <sup>e</sup> (y compris techno.)	86 387	115 214	201 601	12 176	17 817	29 993	667	765	1 432	94	97	191
3 <sup>e</sup> (y compris techno., CPA-CLIPA)	247 695	224 335	472 030	104 392	137 591	241 983	18 675	22 321	40 996	1 306	1 358	2 664
2 <sup>nde</sup> générale et technologique	11 021	9 366	20 387	194 950	156 535	351 485	61 049	58 407	119 456	10 255	10 430	20 685
1 <sup>re</sup> générale et technologique	233	373	606	10 077	7 943	18 020	159 703	123 715	283 418	64 941	64 005	128 946
Terminale générale et technologique	10	21	31	266	292	558	9 250	7 032	16 282	147 294	104 400	251 694
Prof. court sco. (1)	215	260	475	33 756	36 870	70 626	95 858	109 028	204 886	84 561	94 759	179 320
Prof. court appr. (1)	-	-	-	2 927	9 178	12 105	14 022	48 561	62 583	16 757	53 625	70 382
Prof. long sco. (1)	2	4	6	446	786	1 232	1 105	1 934	3 039	14 768	17 171	31 939
Prof. long appr. (1)	-	-	-	3	51	54	33	204	237	1 944	4 809	6 753
Post-bac	1	2	3	6	22	28	107	171	278	10 445	8 405	18 850
<b>Total</b>	<b>365 921</b>	<b>383 199</b>	<b>749 120</b>	<b>372 380</b>	<b>388 875</b>	<b>761 255</b>	<b>364 378</b>	<b>378 301</b>	<b>742 679</b>	<b>355 367</b>	<b>363 811</b>	<b>719 178</b>
Différence (2)	255	2 289	2 544	2 735	4 745	7 480	15 548	19 992	35 540	30 410	37 304	67 714
<b>Population (milliers)</b>	<b>366 176</b>	<b>385 488</b>	<b>751 664</b>	<b>375 115</b>	<b>393 620</b>	<b>768 735</b>	<b>379 926</b>	<b>398 293</b>	<b>778 219</b>	<b>385 777</b>	<b>401 115</b>	<b>786 892</b>

En %	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Enseignement adapté	3,4	5,4	4,5	3,4	5,3	4,4	1,0	1,5	1,2	0,8	1,2	1,0
6 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup>	2,1	3,3	2,7	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
4 <sup>e</sup> (y compris techno.)	23,6	29,9	26,8	3,2	4,5	3,9	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0
3 <sup>e</sup> (y compris techno., CPA-CLIPA)	67,6	58,2	62,8	27,8	35,0	31,5	4,9	5,6	5,3	0,3	0,3	0,3
2 <sup>nde</sup> générale et technologique	3,0	2,4	2,7	52,0	39,8	45,7	16,1	14,7	15,3	2,7	2,6	2,6
1 <sup>re</sup> générale et technologique	0,1	0,1	0,1	2,7	2,0	2,3	42,0	31,1	36,4	16,8	16,0	16,4
Terminale générale et technologique	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	2,4	1,8	2,1	38,2	26,0	32,0
Enseignement professionnel court LP-LPA	0,1	0,1	0,1	9,0	9,4	9,2	25,2	27,4	26,3	21,9	23,6	22,8
Enseignement professionnel court CFA	-	-	-	1	2	2	3,7	12,2	8,0	4,3	13,4	8,9
Enseignement professionnel long LP-LPA	-	-	-	-	-	-	0,3	0,5	0,4	3,8	4,3	4,1
Enseignement professionnel long CFA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,5	1,2	0,9
Post-bac	-	-	-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	2,7	2,1	2,4
<b>Total</b>	<b>99,9</b>	<b>99,4</b>	<b>99,7</b>	<b>99,3</b>	<b>98,8</b>	<b>99,0</b>	<b>95,9</b>	<b>95,0</b>	<b>95,4</b>	<b>92,1</b>	<b>90,7</b>	<b>91,4</b>
Différence (2)	0,1	0,6	0,3	0,7	1,2	1,0	4,1	5,0	4,6	7,9	9,3	8,6
<b>Population (%)</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

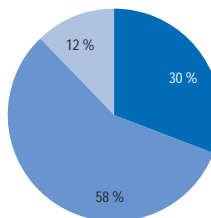
(1) Voir rubrique "Définitions". (2) Le contenu de cette ligne doit être analysé avec prudence. Les valeurs y apparaissant sont le résultat du rapprochement de deux sources différentes : les populations estimées par l'INSEE et le total des dénombrements d'élèves, d'étudiants et d'apprentis réalisés dans les établissements.

## [2] Répartition des garçons et des filles à 14 et 17 ans (France métropolitaine, Public + Privé)

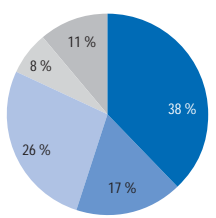
Filles 14 ans



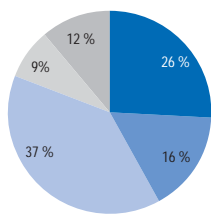
Garçons 14 ans



Filles 17 ans



Garçons 17 ans



# 1 Le système éducatif

## Présentation

En 2007, 162 000 élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps sont accueillis dans les écoles et établissements scolaires [1], soit 6 700 élèves de plus que l'année passée (+ 4,3 %). Cette hausse des effectifs est essentiellement liée à celle observée dans le second degré.

La part de l'enseignement public est de 89 %.

Dans le premier degré, 64 % des élèves handicapés fréquentent une classe ordinaire (scolarisation individuelle) et 78 % dans le second degré. Toutefois, ce constat doit être précisé, puisque respectivement 81 % et 92 % d'entre eux sont scolarisés à temps plein, les autres bénéficiant d'une scolarisation à temps partiel avec, dans la plupart des cas, un suivi thérapeutique et/ou éducatif complémentaire (92 %). En outre, dans le second degré, 27 % des élèves scolarisés individuellement suivent un enseignement adapté, en SEGPA ou en EREA. Enfin, 63 % des élèves affectés en EREA, le sont dans les EREA "spécialisés" qui accueillent des enfants souffrant d'un handicap moteur ou sensoriel.

Toutes modalités de scolarités confondues, les élèves souffrant de troubles des fonctions cognitives constituent 42 % des effectifs dans le premier degré, 27 % dans le second degré et 2 % dans les classes non spécialisées à temps complet en lycée. Plus généralement, les types de déficiences varient fortement avec le type d'accueil mis en place [2].

En 2006, les établissements hospitaliers et médico-éducatifs (sous tutelle du ministère en charge de la Santé) scolarisent 77 000 jeunes pour la durée de l'année scolaire [3].

Les établissements médico-éducatifs en scolarisent 92 %, dont les deux tiers en instituts médico-éducatifs, qui accueillent des enfants déficients intellectuels.

## → Pour en savoir plus

### Publications

– Note d'Information, 07.23.

Sources : Enquêtes n° 3 et n° 12 relatives aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré et dans le second degré (année 2007) ; enquête n° 32 concernant la scolarisation dans les établissements hospitaliers et médico-éducatifs (année 2006).

## Définitions

■ **CLIS.** Classes d'intégration scolaire. Elles accueillent des élèves présentant un handicap mental, auditif, visuel ou moteur, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

Les classes de perfectionnement créées par la loi du 15 avril 1909, et les classes intégrées ouvertes dans les écoles ordinaires, dont le fonctionnement a été précisé dans les circulaires des 29 mars 1982 et 1983, constituent désormais les classes d'intégration scolaire (circulaire du 18 novembre 1991).

■ **UPI.** Unités pédagogiques d'intégration. Créées initialement dans certains collèges pour accueillir des préadolescents ou des adolescents (de 11 à 16 ans) présentant différentes formes de handicap mental qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge et à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap, la circulaire n° 95-125 du 17 mai 1995 a étendu le principe de leur création au bénéfice d'élèves présentant des déficiences sensorielles ou motrices et a encouragé leur création en collège mais également en lycée.

■ **Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).** Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Les enfants relevant du handicap "déficience intellectuelle légère" qui y étaient scolarisés lors de leur création font maintenant l'objet de la politique d'intégration scolaire.

■ **Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).** Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes ordinaires d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. 72 EREA sur 80 accueillent des élèves de même profil que ceux des SEGPA ; 5 scolarisent de jeunes handicapés moteurs et 3 des jeunes présentant des déficiences visuelles. L'enseignement dispensé en EREA couvre l'ensemble du second degré ; il consiste principalement en un enseignement professionnel adapté ou non.

■ **Scolarisation individuelle.** Désigne la scolarisation d'un jeune handicapé dans une classe ordinaire.

■ **Scolarisation collective.** Désigne la scolarisation dans une classe spécialisée de type CLIS ou UPI.

■ **Déficiences.** Voir en 3.8.

# La scolarisation des élèves handicapés

## [1] Les différents modes de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Niveau d'enseignement	Total	Établissements scolaires			Établissements médico-sociaux (1)	
		Scolarisation individuelle Dont SEGPA	Dont EREA	Scolarisation collective	Hospitaliers	Médoco-éducatifs
<b>Premier degré</b>	<b>70 048</b>			<b>39 634</b>	<b>4 174</b>	<b>51 420</b>
Cycle I	27 822			6 918	1 559	14 070
Cycle II	20 437			24 427	1 832	25 205
Cycle III	21 789			8 289	783	12 145
<b>Second degré</b>	<b>40 760</b>	<b>9 570</b>	<b>1 433</b>	<b>11 574</b>	<b>1 923</b>	<b>19 434</b>
Premier cycle	31 019	9 478	621	4 848	738	4 531
Second cycle	8 841	66	729	393	582	2 794
Indifférencié	900	26	83	6 333	603	12 109
<b>Total</b>	<b>110 808</b>	<b>9 570</b>	<b>1 433</b>	<b>51 208</b>	<b>6 097</b>	<b>70 854</b>

(1) Enfants scolarisés toute l'année en 2006. Données non encore disponibles pour 2007 en raison de la modification du mode de collecte des données.

## [2] Répartition par type d'établissement et par type de déficience des élèves en situation de handicap scolarisés à temps plein en 2007 (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Premier degré		Second degré								
	Classes ordinaires	CLIS	Collèges			EREA (1)		Lycées		LP	
			Classes ordinaires	SEGPA	UPI	non spécialisées	spécialisées	Classes ordinaires	UPI	Classes ordinaires	UPI
Troubles des fonctions cognitives	26	78	5	54	68	45	4	2	59	8	68
Troubles psychiques	21	8	15	25	8	32	-	6	8	9	8
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	17	3	40	8	6	6	3	23	1	21	3
Troubles des fonctions motrices	8	2	10	2	7	3	62	20	12	20	9
Troubles des fonctions viscérales, métaboliques ou nutritionnelles	10	-	13	2	-	3	-	20	-	14	1
Troubles des fonctions visuelles	3	1	5	1	1	1	20	10	7	7	1
Troubles des fonctions auditives	5	2	7	2	4	3	1	13	8	13	2
Plusieurs fonctions associées	6	5	3	4	5	5	8	4	3	4	6
Autre	3	-	3	2	1	3	1	3	2	3	1
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(1) Il existe 8 EREA spécialisés qui accueillent des jeunes présentant des déficiences sensorielles ou motrices.

## [3] Répartition du nombre d'établissements et des effectifs par catégorie d'établissements en 2006 (1) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Nombre	Capacité d'accueil	Effectifs			
			Accueillis	Scolarisés pour toute l'année	Scolarisés temporairement	Scolarisés hors établissement
Établissements hospitaliers	278	15 021	13 771	4 771	3 545	3 183
Établissements de lutte contre la tuberculose	3	138	109	44	-	55
Maisons d'enfants à caractère sanitaire	35	2 197	1 920	795	391	442
Maisons de réadaptation fonctionnelle	18	1 853	1 588	487	609	360
<b>Total établissements hospitaliers</b>	<b>334</b>	<b>19 209</b>	<b>17 388</b>	<b>6 097</b>	<b>4 545</b>	<b>4 040</b>
Instituts médico-éducatifs	1 093	66 737	66 515	48 886	538	2 018
Instituts de rééducation	337	16 554	16 069	11 668	309	3 364
Établissements pour infirmes moteurs	117	7 334	7 028	4 450	178	862
Établissements pour polyhandicapés	138	4 379	4 215	717	18	75
Établissements pour déficients visuels	38	2 726	2 443	1 093	30	1 012
Établissements pour déficients auditifs	71	6 642	6 303	3 282	160	2 382
Établissements pour sourds-aveugles	10	1 302	1 226	579	47	584
Établissements médico-expérimentaux	15	465	485	179	114	15
<b>Total établissements médico-éducatifs</b>	<b>1 819</b>	<b>106 139</b>	<b>104 284</b>	<b>70 854</b>	<b>1 394</b>	<b>10 312</b>
<b>Total général</b>	<b>2 153</b>	<b>125 348</b>	<b>121 672</b>	<b>76 951</b>	<b>5 939</b>	<b>14 352</b>

(1) Données 2006. Données non encore disponibles pour 2007 en raison de la modification du mode de collecte des données.

# 1 Le système éducatif

## Présentation

Durant l'année scolaire 2007-2008, 34 900 élèves nouveaux arrivants non francophones ont été accueillis dans les premier et second degrés : 17 300 dans une école élémentaire, 14 900 dans un collège, et 2 700 dans un lycée dont une majorité (59 %) dans un lycée professionnel [1]. Au total, ces élèves représentent 3,7 % des effectifs scolaires. Par ailleurs, environ 1 200 élèves de plus de 16 ans, ne relevant plus de l'obligation scolaire, ont bénéficié d'actions spécifiques de formation dispensées par les missions générales à l'insertion de l'Éducation nationale (MGIEN) ou par les groupements d'établissements pour la formation continue (GRETA).

En 2004-2005, les nouveaux arrivants non francophones ont connu un maximum de 40 100 élèves. Depuis, leur nombre a fortement diminué, de l'ordre de 5 200 élèves en moins [2]. Globalement, 85 % des nouveaux arrivants recensés par l'enquête bénéficient d'une scolarité dans des classes spécifiques, ou d'un soutien ponctuel aux dates d'observation. Dans le premier degré, les élèves sont accueillis dans une classe d'initiation (CLIN), ou bénéficient de quelques heures de soutien par le biais de cours de rattrapage intégré (CRI), tout en fréquentant une classe ordinaire. Dans les collèges et lycées, les dispositifs sont identiques : classes d'accueil (CLA) ou modules d'accueil temporaire (MAT). Enfin, pour des questions de géographie (milieu rural notamment) ou de faibles effectifs, certains départements ont développé des dispositifs supplémentaires plus souples, en fonction des besoins : des enseignants spécialisés partagent leur service entre plusieurs établissements et apportent un soutien de quelques heures par semaine aux élèves non francophones qui y sont scolarisés dans des classes ordinaires. Cependant, les dispositifs d'accueil ont été mis en place de manière très inégale par les académies : quatre académies y scolarisent moins de deux tiers de leurs élèves non francophones (Martinique, Poitiers, Rennes et Nancy-Metz), et quatre académies plus de 95 % (Versailles, Dijon, Rouen, La Réunion), voire 100 % dans l'académie de Paris.

## Définitions

■ On entend par "**nouvel arrivant non francophone**" tout élève nouvellement arrivé en France (depuis moins d'un an), pour lequel la maîtrise insuffisante de la langue française ou des apprentissages scolaires ne lui permet pas d'intégrer immédiatement une classe du cursus ordinaire.

L'obligation d'accueil dans les établissements scolaires s'applique de la même façon pour les élèves nouvellement arrivés en France que pour les autres élèves. Elle relève du droit commun et de l'obligation scolaire.

Dès les années 70, des mesures ont été prises pour accueillir et scolariser ces élèves. Elles se sont traduites par la création de structures d'accueil à l'école, au collège ou au lycée. Ces élèves qui arrivent tout au long de l'année sont scolarisés en partie ou entièrement dans ces dispositifs particuliers et bénéficient notamment d'un soutien linguistique, tout en étant inscrits dans un cursus ordinaire. L'objectif recherché est qu'ils s'insèrent progressivement et le plus rapidement possible dans une classe ordinaire.

■ **CLIN.** Classe d'initiation, école élémentaire.

■ **CRI.** Cours de rattrapage intégré (à un cursus ordinaire), école élémentaire.

■ **CLA.** Classe d'accueil, second degré.

■ **MAT.** Module d'accueil temporaire, second degré, mis en place par certaines académies.

**Avertissement :** Les effectifs présentés ici sont le résultat de la moyenne des trois campagnes d'observation (octobre, février, mai).

## → Pour en savoir plus

### Publications

– Notes d'information, 01.57, 06.08.

Sources : Enquête n° 9 sur les élèves non francophones nouvellement arrivés en France, 2007-2008, DEPP.

## [1] Scolarisation des élèves nouveaux arrivants non francophones par académie en 2007-2008 (Public + Privé)

	Premier degré		Second degré				Total 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degrés		
	Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien (%)	Collèges		Lycées		Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien (%)	
			Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien (%)	Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien (%)		Nombre d'élèves	%
Aix-Marseille	805	72,2	607	89,5	82	57,3	1 494	1 171	78,4
Amiens	331	75,8	408	97,8	128	71,9	867	742	85,6
Besançon	173	66,5	259	96,1	13	84,6	445	375	84,3
Bordeaux	651	81,0	385	85,2	27	66,7	1 063	873	82,1
Caen	128	67,2	121	91,7	42	61,9	291	223	76,6
Clermont-Ferrand	295	76,9	240	97,9	57	66,7	592	500	84,5
Corse	122	82,0	159	97,5	8	100,0	289	263	91,0
Créteil	1 457	87,2	1 764	84,8	486	94,4	3 707	3 226	87,0
Dijon	219	94,1	223	97,8	17	76,5	459	437	95,2
Grenoble	885	85,2	603	95,5	61	88,5	1 549	1 384	89,3
Lille	352	63,9	385	94,8	107	75,7	844	671	79,5
Limoges	238	72,7	217	90,8	51	84,3	506	413	81,6
Lyon	1 174	92,6	1 000	90,6	61	73,8	2 235	2 038	91,2
Montpellier	664	64,3	479	92,9	74	81,1	1 217	932	76,6
Nancy-Metz	441	57,4	211	86,7	41	68,3	693	464	67,0
Nantes	391	60,6	301	85,4	51	15,7	743	502	67,6
Nice	907	75,4	672	81,8	64	17,2	1 643	1 245	75,8
Orléans-Tours	436	73,2	397	87,4	51	72,5	884	703	79,5
Paris	664	100,0	1 307	100,0	612	100,0	2 583	2 583	100,0
Poitiers	487	35,5	390	84,6	46	80,4	923	540	58,5
Reims	354	79,4	324	91,0	72	86,1	750	638	85,1
Rennes	490	36,5	553	81,4	102	42,2	1 145	672	58,7
Rouen	117	100,0	308	95,5	68	89,7	493	472	95,7
Strasbourg	627	62,4	317	90,2	34	47,1	978	693	70,9
Toulouse	534	68,9	602	87,5	53	90,6	1 189	943	79,3
Versailles	1 748	93,3	1 773	96,7	274	96,4	3 795	3 610	95,1
<b>Total France métro.</b>	<b>14 690</b>	<b>77,1</b>	<b>14 005</b>	<b>91,1</b>	<b>2 682</b>	<b>82,8</b>	<b>31 377</b>	<b>26 313</b>	<b>83,9</b>
Guadeloupe	93	79,6	171	97,1	-	-	264	240	90,9
Guyane	1 474	92,0	465	99,4	14	100,0	1 953	1 832	93,8
Martinique	138	42,0	98	32,7	25	44,0	261	101	38,7
La Réunion	885	99,7	167	100,0	-	-	1 052	1 049	99,7
<b>Total DOM</b>	<b>2 590</b>	<b>91,5</b>	<b>901</b>	<b>91,8</b>	<b>39</b>	<b>64,1</b>	<b>3 530</b>	<b>3 222</b>	<b>91,3</b>
<b>Total France métro. + DOM</b>	<b>17 280</b>	<b>79,3</b>	<b>14 906</b>	<b>91,2</b>	<b>2 721</b>	<b>82,6</b>	<b>34 907</b>	<b>29 535</b>	<b>84,6</b>

Sources : Enquête n° 9 sur les élèves non francophones, 2007-2008, DEPP.

Champ : élèves de plus de 6 ans.

## [2] Évolution du nombre d'élèves nouveaux arrivants non francophones de 2001 à 2007 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Premier degré	15 970	17 980	18 610	19 450	18 952	17 586	17 280
Collèges	14 190	18 150	17 990	17 830	17 114	16 165	14 906
Lycées	1 600	2 100	2 540	2 800	3 219	3 281	2 721
<b>Total</b>	<b>31 760</b>	<b>38 230</b>	<b>39 140</b>	<b>40 080</b>	<b>39 285</b>	<b>37 032</b>	<b>34 907</b>
<b>Ensemble des élèves</b>							
Total élèves CP-CM2	3 980 677	3 963 180	3 953 283	3 976 037	4 013 337	4 065 663	4 094 064
Total élèves second degré	5 598 800	5 596 114	5 579 549	5 538 694	5 483 725	5 415 921	5 369 026
<b>Total général</b>	<b>9 579 477</b>	<b>9 559 294</b>	<b>9 532 832</b>	<b>9 514 731</b>	<b>9 497 062</b>	<b>9 481 584</b>	<b>9 463 090</b>
% du total des élèves	3,3	4	4,1	4,2	4,1	3,9	3,7

# 1 Le système éducatif

## Présentation

En janvier 2008, pour la France métropolitaine et les DOM, les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur rémunèrent 1 166 974 titulaires, non-titulaires et enseignants-stagiaires. 829 131 enseignants exercent dans les établissements du secteur public, 143 440 enseignants dans les établissements privés sous contrat et 194 403 agents assumés dans le secteur public des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, d'orientation, d'éducation, de surveillance et d'assistance éducative.

Les enseignants représentent plus des quatre cinquièmes de l'ensemble du personnel, soit 83,3 %, et 81 % du personnel du secteur public. Le nombre d'enseignants recensés dans le secteur privé sous contrat augmente jusqu'en 2004 et accuse une baisse de 1,3 % de 2004 à 2008. Les effectifs du secteur public enregistrent une baisse supérieure à 4,5 % au cours des cinq dernières années. 78 169 enseignants sont rémunérés sur crédit d'État dans les établissements d'enseignement supérieur, y compris les établissements de formation. En janvier 2008, 13 597 enseignants-stagiaires sont rémunérés sur le programme scolaire du premier degré et 9 160 sur celui du second, effectifs équivalents aux effectifs 2007.

La part des femmes continue sa progression, de 2003 à 2008, de 65,1 % à 66,9 % des effectifs publics et privés. Leur proportion s'accroît nettement au sein des enseignants-stagiaires (72,7 %), et reste supérieure dans le secteur privé (73,8 %). Les personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'orientation, d'éducation, de surveillance et d'assistance éducative représentent dans le secteur public moins d'un agent sur cinq (19 %). Leur nombre en forte baisse ne représente en janvier 2008 que 62,4 % de l'effectif de janvier 2003. Cette diminution est due au transfert de 2006 à 2008, des maîtres ouvriers, ouvriers professionnels, ouvriers d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement aux collectivités territoriales. À ce mouvement de personnel s'ajoute la diminution des personnels de surveillance.

À l'ensemble de ce personnel rémunéré par le MEN et le MESR sont associés 61 393 assistants d'éducation et assistants pédagogiques.

## Définitions

■ **Les personnels du secteur public et les enseignants des établissements privés sous contrat.** Personnels titulaires, stagiaires et non-titulaires rémunérés au titre du secteur public et privé sous contrat du ministère de l'Éducation nationale. Ne sont pas pris en compte les personnels de la Recherche.

■ **Les personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'orientation, d'éducation et de surveillance.** Quel que soit le corps d'origine, ces personnels exerçant dans le secteur public des fonctions d'inspection, de direction, d'orientation, d'éducation, de surveillance, et ATSS (personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé). Ne sont plus pris en compte à partir de 2006 les agents techniques, les ouvriers des établissements d'enseignement désormais à la charge des collectivités territoriales. Ne sont pas pris en compte : les personnels administratifs et techniques et les personnels d'encadrement des établissements privés sous contrat rémunérés sur forfait d'externat.

■ **La LOLF.** La nouvelle Loi organique de financement, de par son objectif : rémunérer les personnels selon leur fonction et non leur affectation, nous a contraints à une classification différente de celle utilisée dans les versions antérieures à l'année 2006.

## → Pour en savoir plus

### Publications

– Éditions précédentes de Repères et références statistiques.

Sources : Fichiers de paye de 1995 à 2008.

[1] Les effectifs des assistants d'éducation et assistants pédagogiques sont extraits des fichiers EPP, les assistants de vie scolaire sont recensés dans le fichier de paye et comptabilisés parmi les personnels du secteur public.



## [1] Évolution des effectifs des personnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Enseignants (1)			Administratifs, techniques, d'encadrement, surveillance	Total	Aides éducateurs et assistants d'éducation	Part des enseignants / total
	Public	Privé	Total				
1995	807 135	134 940	942 075	297 750	<b>1 239 825</b>		76,0%
1996	813 125	135 280	948 405	296 420	<b>1 244 825</b>		76,2%
1997	817 110	136 980	954 090	295 320	<b>1 249 410</b>		76,4%
1998	825 750	137 765	963 515	294 120	<b>1 257 635</b>		76,6%
1999	826 720	138 735	965 455	293 720	<b>1 259 175</b>	59 350	76,7%
2000	841 140	139 155	980 295	303 320	<b>1 283 615</b>	61 470	76,4%
2001	849 600	140 290	989 890	306 150	<b>1 296 040</b>	62 320	76,4%
2002	862 610	142 065	1 004 675	309 530	<b>1 314 205</b>	60 430	76,4%
2003	870 515	144 169	1 014 684	311 425	<b>1 326 109</b>	55 770	76,5%
2004	868 342	145 394	1 013 736	303 747	<b>1 317 483</b>	50 190	76,9%
2005	860 198	144 940	1 005 138	293 507	<b>1 298 645</b>	51 287	77,4%
2006	848 835	144 909	993 744	285 957	<b>1 279 701</b>	58 197	77,7%
2007 (2)	838 177	144 501	982 678	227 150	<b>1 209 828</b>	60 635	81,2%
2008	829 131	143 440	972 571	194 403	<b>1 166 974</b>	61 393	83,3%

(1) Enseignants titulaires, stagiaires et non-titulaires dans les établissements des premier et second degrés public et privé, dans les établissements d'enseignement supérieur et les établissements de formation.

(2) Ne sont plus comptabilisés à partir de 2007 les personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation (une partie des enseignants en GRETA par exemple), ni les ouvriers des établissements d'enseignement à la charge des collectivités territoriales ni les aides éducateurs en fin de statut.

## [2] Répartition des personnels enseignants par type d'affectation (France métropolitaine + DOM, Public, Privé)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Enseignants dans les écoles du 1 <sup>er</sup> degré public	314 220	314 560	314 400	315 230	315 280	314 730	316 150	317 290	318 236	318 381	318 236
Enseignants dans les écoles du 1 <sup>er</sup> degré privé	43 670	43 760	43 700	43 850	43 780	44 160	44 360	44 810	45 640	45 999	46 079
Enseignants dans les établissements du 2 <sup>nd</sup> degré public	395 820	398 995	402 590	411 620	412 760	420 240	423 640	428 925	431 769	430 263	424 385
Enseignants dans les établissements du 2 <sup>nd</sup> degré privé	91 270	91 520	93 280	93 915	94 955	94 995	95 930	97 255	98 529	99 395	98 861
Enseignants dans les établissements du supérieur	60 205	61 950	64 030	65 470	65 690	71 600	73 040	74 090	74 881	75 853	76 004
Enseignants et stagiaires des établissements de formation	36 890	37 620	36 090	33 430	32 990	34 570	36 770	42 295	45 629	43 845	41 573
<b>Ensemble des enseignants titulaires, stagiaires et non titulaires</b>	<b>942 075</b>	<b>948 405</b>	<b>954 090</b>	<b>963 515</b>	<b>965 455</b>	<b>980 295</b>	<b>989 890</b>	<b>1 004 665</b>	<b>1 014 684</b>	<b>1 013 736</b>	<b>1 005 138</b>

## [3] Répartition des personnels enseignants par type de programme ou d'affectation (depuis 2006) (France métropolitaine + DOM, Public, Privé)

	2006		2007 (1)		2008 (2)	
	Effectif	% femmes	Effectif	% femmes	Effectif	% femmes
Enseignement scolaire du premier degré public	320 103	80,3	321 339	80,7	322 357	81,0
Enseignement du premier degré privé	46 132	91,0	46 123	90,9	46 379	91,0
Enseignement scolaire du second degré public	419 009	57,2	413 107	57,3	404 226	57,4
Enseignement du second degré privé	98 777	66,4	98 378	65,6	97 061	65,6
Enseignants du CNED 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degrés	1 103	70,6	1 121	68,8	-	-
Formations supérieures (y compris enseignants en IUFM)	78 355	35,5	77 859	35,6	78 169	36,1
Stagiaires des établissements de formation	30 265	69,8	24 751	72,0	24 379	72,7
<b>Ensemble des enseignants titulaires, stagiaires et non-titulaires</b>	<b>993 744</b>	<b>65,7</b>	<b>982 678</b>	<b>65,9</b>	<b>972 571</b>	<b>66,3</b>

(1) Ne sont plus comptabilisés à partir de 2007 les personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation (une partie des enseignants en GRETA par exemple), ni les ouvriers des établissements d'enseignement à la charge des collectivités territoriales ni les aides éducateurs en fin de statut.

(2) Les enseignants du CNED ont été comptabilisés avec les enseignants du premier ou du second degré public.

# 1 Le système éducatif

## Présentation

Répertoire d'identification des établissements, la Base centrale des établissements (BCE) rassemble des données sur la localisation, les coordonnées, et quelques spécificités en termes d'accueil et de formation de chacun des établissements. Ce répertoire comprend : les établissements assurant une activité de formation initiale générale, technique ou professionnelle, de la maternelle à l'enseignement supérieur, du secteur public ou privé, quel que soit le ministère de tutelle ; les structures d'administration du système éducatif public ; certaines parties d'établissements qui ont besoin d'être identifiées pour assurer la gestion du système éducatif ; les établissements de formation continue de l'Éducation nationale, les GRETA. Le champ géographique couvre la France entière, y compris les COM et les établissements d'enseignement français à l'étranger.

Les données ci-contre concernent tous les établissements de formation initiale enregistrés dans la BCE, quel que soit leur ministère de tutelle. Les groupes d'établissements ont été définis sur la base de la "nature" de l'établissement, ce qui peut entraîner des différences par rapport aux enquêtes qui se basent sur d'autres notions (par exemple les formations). Au 1<sup>er</sup> octobre 2007, la BCE répertorie 72 826 établissements de formation initiale ouverts, soit 2 % de moins qu'en 2003. La plus forte baisse concerne les établissements du 1<sup>er</sup> degré (- 3,3 % depuis 2003) et plus particulièrement les écoles maternelles (- 5,6 % sur la période). La baisse est plus modérée pour les écoles élémentaires (- 2,3 %).

Le nombre d'établissements du second degré est stable depuis 2003. Les établissements régionaux d'enseignement adapté et les centres de formation professionnelle agricole enregistrent une baisse de 1,5 % depuis 2003.

Les évolutions sont très contrastées pour les établissements du supérieur, dont le nombre a augmenté de 1,8 % depuis 2003. Les plus fortes hausses (+ 12 à + 14 %) constatées, pour les écoles composées uniquement de STS et/ou de CPGE, les écoles de commerce, gestion et comptabilité et les autres établissements universitaires, en particulier ceux du secteur privé, relèvent vraisemblablement d'une meilleure exhaustivité de la BCE pour ces établissements. De 2003 à 2007, le nombre d'instituts universitaires autres que les IUT et les IUUFM a diminué de 24,1 %. Cette baisse concerne essentiellement les instituts universitaires professionnels, amenés à disparaître dans le cadre de l'organisation du cursus universitaire français autour de trois diplômes : la licence, le master et le doctorat.

Le nombre de centres de formation d'apprentis a augmenté de 23,7 % depuis 2003.

## → Pour en savoir plus

### Publications

– Note d'Information, 04.34.

Sources : Base centrale des établissements (BCE).

Site internet : [www.infocentre.education.fr/bce](http://www.infocentre.education.fr/bce)

## Définitions

■ **Unité administrative immatriculée (UAI).** L'unité de base du fichier des établissements est l'UAI. Une UAI correspond soit à un établissement au sens juridique, soit à une partie d'établissement, soit à une composante possédant une certaine autonomie juridique au sein d'un établissement.

■ **Secteurs.** Les établissements dont la gestion est assurée par des personnes morales publiques appartiennent au secteur public ; les établissements dont la gestion n'est pas assurée par des personnes morales publiques appartiennent au secteur privé.

■ **Ministère de tutelle.** Une UAI est sous tutelle ministérielle dès lors qu'un ou plusieurs ministres ou ses services extérieurs exercent un contrôle direct sur elle. Celle-ci peut être d'ordre administratif (au sens juridique), financier et/ou pédagogique.

■ **Contrat (avec le MEN).** Une UAI privée peut être soit "sous contrat", soit "hors contrat". Le contrat est l'acte juridique qui lie un établissement privé du premier degré ou du second degré à l'Éducation nationale. Un établissement est dit sous contrat dès lors qu'au moins une classe de cet établissement est sous contrat.

■ **LEGT.** Lycées d'enseignement général et technologique.

■ **SEGPA, EREA.** Sections d'enseignement général et professionnel adapté, établissements régionaux d'enseignement adapté.

■ **MFR.** Maisons familiales rurales.

■ **CPGE, STS.** Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs.

■ **CUFR.** Centres universitaires de formation et de recherche.

■ **Écoles primaires.** Écoles maternelles avec présence de classe(s) de niveau élémentaire ou écoles élémentaires avec présence de classe(s) préélémentaire(s).

Les données figurant dans le tableau ci-contre sont extraites de la Base centrale des établissements, à la date du 1<sup>er</sup> octobre de chaque année. Cette base est mise à jour en temps réel par les académies et mensuellement au niveau central. Les effectifs d'établissements peuvent différer des effectifs présentés dans d'autres pages, notamment compte tenu des dates d'observation et du champ particulier des enquêtes.

**[1] Les structures de formation initiale de la Base centrale des établissements - Les structures de formation initiale actives au 1<sup>er</sup> octobre de chaque année, tous ministères de tutelle confondus (hors établissements médico-socio-éducatifs) ou sans tutelle (France entière et établissements français à l'étranger)**

	Rentrée scolaire				Rentrée scolaire 2007		
	2003	2004	2005	2006	Ensemble	dont Public	dont Privé sous contrat
<b>Premier degré</b>							
Écoles maternelles	18 151	17 885	17 618	17 378	17 137	16 986	110
Écoles élémentaires	39 069	38 770	38 529	38 355	38 189	32 961	5 014
<b>Sous-total premier degré</b>	<b>57 220</b>	<b>56 655</b>	<b>56 147</b>	<b>55 733</b>	<b>55 326</b>	<b>49 947</b>	<b>5 124</b>
dont écoles primaires	15 155	15 125	15 203	15 224	15 193	11 148	3 955
<b>Second degré</b>							
Collèges	7 003	7 005	7 021	7 031	7 050	5 248	1 708
dont avec SEGPA	1 491	1 501	1 506	1 510	1 502	1 435	67
LEGT ou polyvalents	2 895	2 900	2 900	2 906	2 921	1 719	897
dont avec section d'enseignement professionnel	655	667	684	689	698	537	161
Lycées professionnels	2 056	2 040	2 033	2 034	2 035	1 138	415
Autres établissements du second degré (EREA, MFR...)	465	463	468	465	458	85	
<b>Sous-total second degré</b>	<b>12 419</b>	<b>12 408</b>	<b>12 422</b>	<b>12 436</b>	<b>12 464</b>	<b>8 190</b>	<b>3 020</b>
<b>Enseignement supérieur</b>							
Universités (1)	82	81	81	81	81	81	
Instituts universitaires de technologie (IUT)	113	114	114	114	114	114	
Instituts de formation des maîtres (IUFM)	30	30	30	30	30	30	
Autres instituts universitaires	460	461	421	399	349	338	
Autres établissements universitaires (2)	273	278	281	291	308	132	
dont grands établissements (3)	8	9	9	9	10	10	
STS/CPGE (4)	252	261	269	277	288		25
Écoles d'ingénieurs	261	261	258	261	265	186	
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	268	276	279	286	301	1	1
Écoles normales supérieures	4	4	4	4	4	4	
Écoles d'architecture	25	26	26	26	26	23	
Écoles supérieures artistiques et culturelles	298	304	304	312	315	104	3
Autres écoles de spécialité diverses	1 197	1 221	1 229	1 234	1 239	578	4
<b>Sous-total enseignement supérieur</b>	<b>3 263</b>	<b>3 317</b>	<b>3 296</b>	<b>3 315</b>	<b>3 320</b>	<b>1 591</b>	<b>33</b>
<b>Interniveaux</b>							
Centres de formation d'apprentis	1 387	1 398	1 438	1 603	1 716	463	
dont antennes	384	394	421	588	667	205	
<b>Total</b>	<b>74 289</b>	<b>73 778</b>	<b>73 303</b>	<b>73 087</b>	<b>72 826</b>	<b>60 191</b>	

(1) Y compris les deux CUFR d'Albi et de Nîmes, hors universités technologiques.

(2) Les chiffres diffèrent de ceux publiés dans l'édition 2007 de Repères et références statistiques, suite à une opération d'amélioration de la qualité effectuée par l'académie de Paris sur sa base rectorale des établissements.

(3) L'université de Paris-Dauphine est passée au statut de grand établissement en 2004. L'Institut national polytechnique de Grenoble est devenu l'Institut polytechnique de Grenoble en 2007 avec le statut de grand établissement.

(4) Écoles composées uniquement de STS et/ou de CPGE.

